

Kigali, le 16 JAN. 1986

N° 0213 /15.00

*cl
note de service*

Monsieur KAYINAMURA Grégoire
Bureau Législation et Contentieux
au MIJEU COOP
K I G A L I

Monsieur,

Sur base d'un constat d'un manque de
texte définissant les relations entre les associations des Jeunes et
le Ministère,

Vu que ce vide juridique rend en
principe inopportune, voire étrangère l'intervention des services
du Ministère dans les activités de ces associations ou groupements,
je vous demande de réfléchir mûrement sur le problème et me proposer
un texte ad hoc. Ce document comporterait notamment les points sui-
vants :

- un exposé de motif qui poserait la problématique de la situation;
- les conditions et critères de création et d'agrément d'une asso-
ciation dont l'objet entre dans les attributions du Ministère de
la Jeunesse et du Mouvement Coopératif;
- les relations du Ministère avec lesdites associations domaine par
domaine (sport, encadrement de la Jeunesse, folklore...).

Veillez vous documentez suffisamment
et sortir ce document avant fin Janvier 1986.

C.P.I.à:

- Monsieur le Secrétaire Général
au MIJEU COOP.-KIGALI
- Monsieur le Directeur Général
des Sports et Loisirs.-KIGALI
- Monsieur le Directeur Général
de la Jeunesse.-KIGALI
- Monsieur le Directeur de la Planifi-
cation, Evaluation et Inspection
des Projets au MIJEU COOP.-KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

LE COL BEM



16 JAN. 1986

N° 0212 /15.00

sub

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRE: Directeur Général du Mouvement Coopératif.

Suite aux recommandations formulées par le 1er Colloque sur "l'Encadrement Coopératif au RWANDA" surtout dans le secteur formation des Encadreurs, en collaboration avec le Centre IWACU, je vous demande de procéder à l'élaboration d'un petit précis en matière coopérative pour l'enseignement dans les Centres de Formation des Jeunes.

Ce manuel servirait également de document de base pour les Encadreurs Communaux et Préfectoraux.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt/ Col DEN



C.P.I. à:

- Monsieur le Secrétaire Général
au Ministère de la Jeunesse et
du Mouvement Coopératif

K I G A L I

- Monsieur le Directeur Général *D.G. J. J. J.*
au MIJEUCCOOP (TOUS)

K I G A L I

Ju

cl

Note

Note au Chef de Bureau Sports d'Equipe

Pendant mon congé statutaire (du 15 janvier au 12 février 1986), vous voudrez bien suivre de près l'entretien du Stade Régional de Nyamirambo ainsi que l'exploitation des toilettes publiques à l'occasion de manifestations s'y déroulant.

La distribution temporelle des prestations du personnel est la suivante :

- Lundi et Mardi, tout le monde travaille au nettoyage de l'intérieur du stade.
- de Mercredi à Vendredi, tout le monde travaille sur le terrain de Football en arrachant les mauvaises herbes.
- Samedi, c'est l'Umuganda qui consiste à nettoyer l'extérieur du stade (son pourtour).

N.B. : - Cette distribution n'est que générale. Des tâches ponctuelles peuvent être données.

- Mr Kanyabugoyi est le chef d'Equipe. C'est à lui qu'il faut s'adresser pour toute instruction et c'est lui qui formule les desiderata du personnel.
- Pour l'exploitation des toilettes, Kanyabugoyi sait ce qu'il doit faire. Vous n'aurez qu'à recueillir le fruit de la vente des tickets. Ici je voudrais vous rappeler les tickets de 5 FRW à commander.
- Il vous faudra programmer des visites de contrôle de l'entretien, mais j'attire déjà votre attention sur le fait que le personnel du stade comprend souvent à sa façon le vocable "NETTOYER". Aussi, vous devrez des fois formuler des recommandations supplémentaires pour un entretien correct.

C.P.I.à:

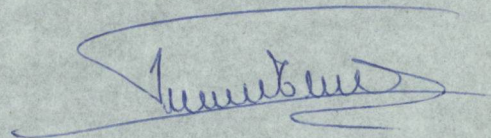
- Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif

K I G A L I

- Monsieur le Secrétaire Général au MIJEUCCOP KIGALI
- Monsieur le Directeur Général des Sports et Loisirs au MIJEUCCOP KIGALI

TWAGIRAYEZU Emmanuel

Chef DIVAS.-



16/1/1986